

Commentaire de STOP SUICIDE

“La mort pour 60 dollars” - STOP SUICIDE obtient partiellement gain de cause

Genève, le 7 juin 2012

Plainte entendue

Suite à la plainte déposée par STOP SUICIDE contre le quotidien romand « Le Matin », le Conseil suisse de la presse a statué en la faveur de notre association, en admettant partiellement la plainte. Dans ses conclusions, le Conseil suisse de la presse a clairement pris position. « En publiant l'article " La mort pour 60 dollars " dans son édition du 9 mai 2011 et en décrivant par le détail la manière d'utiliser le kit suicide et les avantages qu'il apporte aux gens qui veulent se donner la mort, " Le Matin " a violé le chiffre 7 de la " Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste " (suicide). » La prise de position du Conseil suisse de la presse a été rendue publique et envoyée aux médias en mai 2012.

A l'automne 2011, STOP SUICIDE avait fortement réagi à la publication de l'article « La mort pour 60 dollars ». Sur fond de polémique née aux Etats-Unis, « Le Matin » y relatait la mise en vente par correspondance d'un « kit suicide », par sa conceptrice, Charlotte Hydrom, et dont l'utilisation avait été directement liée au suicide d'un jeune homme de 29 ans, Nick Klonoski.

Médiatisation justifiée

STOP SUICIDE ne conteste pas la médiatisation en elle-même des kits et du suicide de Nick Klonoski. La plainte déposée auprès du Conseil suisse de la presse porte sur la manière dont « Le Matin » a traité l'information du kit suicide.

Si les journalistes peuvent rendre compte de suicides, dans des cas d'exception uniquement, ils doivent le faire avec prudence, et ce, afin d'éviter les éventuels effets d'imitation. Ce risque d'imitation est appelé "Effet Werther" et c'est pour le prévenir que STOP SUICIDE a mis en place un programme de prévention au cœur duquel se trouve le traitement médiatique du suicide. En tant qu'association de prévention du suicide des jeunes, nous sommes d'autant plus concernés par les effets nocifs de la médiatisation que les jeunes forment un groupe particulièrement vulnérable. L'une de nos actions consiste à réagir par voie de plainte suite à la parution d'une nouvelle dont le contenu serait contraire aux principes déontologiques en la matière, et qui impliquerait un risque d'imitation.

« Le Matin dépasse la plus grande retenue exigée »

De l'avis de STOP SUICIDE, et selon les différentes directives émises en la matière, notamment par l'OMS, l'article « La mort pour 60 dollars » ne respecte pas le principe de retenue. En effet, la méthode utilisée par le suicidant, le kit suicide, y est décrite de manière détaillée et précise. Sur ce point, nous avons été entendus par le Conseil suisse de la presse. Selon ce dernier, « Le Matin » ne s'est pas limité à présenter les faits visant à la bonne compréhension du lecteur. L'article s'emploie au contraire à reconstituer la scène et à décrire les gestes effectués ayant mené au suicide, mettant le lecteur dans une position (fictive) de témoin de la scène. Par ailleurs, « Le Matin » rapporte la description que fait Charlotte Hydrom de son système, une manière d'en vanter l'efficacité pour quiconque souhaiterait se suicider.

En revanche, le Conseil suisse de la presse a estimé qu'il était justifié de la part du « Matin » d'identifier le nom de la victime, la famille l'ayant mentionné lorsqu'elle s'était publiquement opposée au kit suicide. De plus, la présentation en photo du kit suicide n'a pas été jugée « irrespectueuse pour la victime ou ses proches » par le Conseil suisse de la presse.



Le suicide, un sujet délicat pour les journalistes

STOP SUICIDE s'estime satisfait de l'avis rendu par le Conseil suisse de la presse. Nous espérons que ce nouvel exemple du non-respect par un média des critères de médiatisation du suicide incitera désormais à une plus grande réflexion de la part des journalistes lorsqu'il s'agira de médiatiser des cas de suicides.

Par ailleurs, STOP SUICIDE ne se contente pas de déposer plainte en cas de non-respect de la Déclaration. Nous mettons également volontiers nos compétences à disposition des professionnel-le-s des médias pour toute interrogation relative à la médiatisation du suicide. En effet, le suicide étant un sujet tabou et méconnu, il peut être difficile de savoir comment l'envisager médiatiquement. STOP SUICIDE espère contribuer à améliorer le traitement médiatique du suicide en offrant aux journalistes son expertise et des informations de qualité.

Vous êtes journaliste ou membre d'une rédaction ? N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez en savoir plus sur la médiatisation de ce sujet délicat.

